

REPUBLIQUE FRANCAISE

P
R
O
C
E
S

V
E
R
B
A
L



Séance du Conseil Municipal

Mercredi 10 Juillet 2019

18h

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

Procurations :

M. Christian BRONDLOLIN a donné procuration à Mme Hélène GENTE
Mme Valentine HENTIC a donné procuration à M. Eric BRUCHET
Mme Virginie ARTERO a donné procuration à M. Claude MARTINELLI
Mme MClaude POUZOL a donné procuration à M. Antoine ALLEGRINI
Mme Mauricette AGIER a donné procuration à M. Vincent DAVAL
M. JPierre CHABERT a donné procuration à M. Philippe PIGNET
Mme Paula EIDENWEIL a donné procuration à Mme Nadine POURCIN
M. Dimitri FARRO a donné procuration à M. Didier FERREINT

Absents et excusés sans procuration : M. Régis ARMENICO / M. Michel MARTIN

M. Claude MARTNELLI est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**Présentation du projet du Parc des deux canaux par Mme M.Pierre GREGOIRE de l'atelier Mpaysage.*

J REILLE demande si le parc sera clôturé ?

MP GREOIRE répond que seuls les jardins partagés seront clôturés, le Parc non

P PIGNET demande des précisions sur la gestion de l'eau d'arrosage

MP GREGOIRE répond que chaque « jardinier » aura accès à l'eau d'arrosage via le canal. A l'usage l'association gèrera l'utilisation. Un article du règlement prévoit cette action pour réguler la consommation. Également des supports type « mât » pour installer des guirlandes d'éclairage (genre guinguette)

N POURCIN demande si le Parc sera éclairé le soir ?

MP GREGOIRE répond que la voirie sera éclairée, le Parc non mais possibilité lors des festivités ou manifestations tardives.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2019 ;

A ANDREIS souhaite apporter une correction sur son intervention au niveau des questions diverses : « fait lecture de l'article 6.....et demande (au lieu de dit) *s'il y aura des logements sociaux sur ce terrain* » *modifié le 11/07/19*

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Rapport n°1 Autorisation de dépôt d'une Déclaration Préalable – Parc des 2 canaux

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Autorise Madame le Maire à signer et à déposer au nom de la commune une déclaration préalable en vue de la réalisation d'une pergola et d'une clôture au sein des jardins partagés

Rapport n°2 : Convention de Maitrise d'Ouvrage avec le SMAVD

D FERREINT demande si ce projet sera réalisé sur une voie existante ?

Mme le Maire confirme la voie longera la digue de la Roubine. Les travaux seront rapides car les cheminements existent déjà.

A ALLEGRINI précise que l'idée est de rejoindre le pont suspendu mais que ce passage est délicat sur un petit tronçon et un aménagement au niveau de la route départementale reste à définir.

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Autorise Madame le Maire à signer avec le SMAVD, la Convention de Maîtrise d'Ouvrage relative à la création d'un itinéraire mode doux en bord de Durance

Rapport n°3 : Admission en non-valeur et créances éteintes

J REILLE trouve un peu tardives les régularisations des non valeurs de 2013/2014

Mme le Maire explique que la DGFIP se laisse un temps de recherche ainsi que l'envoi de plusieurs lettres de rappel avant de demander l'admission en non-valeur.

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

(+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Statue sur l'admission en non-valeur des titres de recettes précités ;

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 587,40 € ;

Statue sur l'annulation du titre précité pour créance éteinte d'un montant de 90,65 € ;

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 65 (comptes 6541 « admissions en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes » du budget de la Commune ;

Autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à l'instruction de ces dossiers.

Rapport n°4 : Ouverture d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP)

P PIGNET demande ce que représente le FCTVA

Mme le Maire répond que le FCTVA correspond aux sommes versées par l'Etat sur les travaux réalisés, il est reversé aux communes 2 ans après.

A la Majorité,

Par 23 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Par 4 abstentions : Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO).

Ouvre les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus ;

Autorise Madame le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiements 2019.

Rapport n°5 : DM n°1

P PIGNET s'interroge sur le poste 6712 →amendes fiscales 2 000 €

Mme le Maire explique qu'il s'agit des frais du jugement de l'affaire PALIX

P PIGNET demande où en est l'armement de la Police Municipale

Mme le Maire répond que cette décision a été actée en commission Sécurité d'octobre 2018. Les équipements sont achetés, l'autorisation du Préfet s'en suit ainsi que la formation des agents.

B LAQUAY rajoute que la demande de formation des agents de la PM a été déposée en Préfecture, le dossier suit son cours.

Vote à la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

Par 8 abstentions : Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Approuve la proposition de Madame le Maire,
Adopte la décision modificative n°1 au budget de la commune 2019.

Rapport n°6 : Convention avec OGEC

Aucun débat

Vote à la Majorité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Par 1 abstention : Mireille BREMOND

Approuve la convention de forfait communal avec OGEC pour l'année 2018-2019 pour un montant de **72 823,20 €**,
Autorise Madame le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Rapport n°7 : Subvention à l'association BLADE

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Approuve le versement d'une subvention de 500 € à l'association BLADE dans le cadre du défi sportif relevé lors du week-end sportif du 18 mai 2019.

Rapport n°8 Accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC),

Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Crée les emplois non permanents suivants :

- 4 emplois non permanents d'éducateur territorial des activités physiques et sportives sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet,
- 2 emplois non permanents d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique à temps complet,

- 3 emplois non permanents de secrétaire administrative sur le grade d'adjoint administratif à temps complet

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Rapport n°9 : Modification des membres du conseil d'Administration du CCAS

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Prend information de la démission de Mme CASES et du décès de M.AGARD ;

Prend acte des candidatures de M.LEDUC et de Mme SODACHANH ;

Procède au remplacement de Mme CASES et de M. AGARD, qui siégeaient au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Nomme M. LEDUC et Mme SODACHANH membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

Rapport n°10 : Convention de transfert des équipements communs du Lot Pro Gress Home

- *Mme F CHEROUTE, élue d'astreinte, est appelée par la gendarmerie pour informer d'un départ de feu AV Alpine, mais revient quelques minutes après pour le vote.*

D FERREINT demande si cette anticipation n'aura pas de coût supplémentaire pour la commune ?

Mme le Maire répond qu'il existe déjà une convention cadre, la rétrocession se fait sur une voie existante, aucun frais supplémentaire pour la collectivité.

Vote l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

(+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec ladite société prévoyant le transfert à l'euro symbolique, dans le domaine communal des équipements communs apparaissant au programme des travaux, après aménagement conforme au dite programme.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapport n°11 : Prise en charge d'une extension de réseau électrique

Aucun débat

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Approuve le versement à la société ENEDIS, maître d'ouvrage, d'une contribution d'un montant de 18 117,96 € Hors Taxe pour réaliser le raccordement électrique du projet « La Garance » ;

Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier au nom et pour le compte de la Commune ;

Précise que ce raccordement, basé sur une puissance de raccordement de 7X6 KVA + 16X9KVA+12KVA(SG) + 27KVA(IRVE) permettra de viabiliser 23 logements locatifs sociaux rue Corneille ;

Prend Acte que le montant de cette contribution pourra constituer une charge foncière déductible au titre de l'article L 302-7 du Code de la Construction et l'Habitation : dépense déductible du prélèvement SRU pour les années à venir.

Rapport n°12 : Autorisation de dépôt de permis rue F Pauriol

A ANDREIS demande où sera le parking de ce logement, comme le prévoit la loi ?

Mme le Maire explique que l'appartement était déjà existant et de ce fait il n'y a pas d'obligation de parking. Il s'agit d'un projet de rénovation d'appartement et de création de 2 locaux commerciaux.

C MARTINELLI informe que plusieurs demandes ont été reçues pour les commerces et seront revus avec le début des travaux

J REILLE demande si le logement à l'étage peut être loué à un commerçant locataire au rez de chaussée ?

C MARTINELLI répond que cela n'est pas souhaitable, il s'agirait de préférence d'un logement conventionné.

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

(+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Autorise Madame le Maire à signer et à déposer au nom de la commune une demande de permis de construire sur un bâtiment lui appartenant cadastré parcelle G263 et parcelle G762 - rue Fernand Pauriol.

Rapport n°13 : Convention de maîtrise d'ouvrage avec le SMED13

Aucun débat

Vote l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Sollicite le Président du SMED 13 pour signer la convention de Co-maîtrise d'ouvrage afin que la commune de Mallemort puisse exercer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés,

Autorise Madame le Maire à signer la Convention de Co-Maîtrise d'ouvrage relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ENEDIS pour la durée de l'opération ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Rapport n°14 : Convention de coordination avec ORANGE

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Accepte la réalisation des travaux de déplacement des réseaux de communication ;

Autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Rapport n°15 Dénomination des voies zone Ouest

N POURCIN demande si l'identité des hameaux sera maintenue sur l'adresse

A MOTOT répond que cela avait été demandé à la Poste mais pour l'instant elle en a pas tenu compte. La Mairie est toujours en échange avec la poste à ce sujet pour qu'il modifie avec un complément d'adresse « hameau de » accord non respecté à ce jour. Seul le nom de la voie et le n° sont essentiels pour eux. Sur les cartes IGN , les noms des hameaux sont lisibles.

Vote à la Majorité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT) , Nadine POURCIN.

Par 1 Abstention : procuration Paula EIDENWEIL

Dénomme les voies comme présentées ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Rapport n°16 Acquisition parcelle B533

D FERREINT demande si le caractère agricole de cette parcelle était menacé ?

H RICARD confirme et précise que toute personne aurait alors la possibilité d'acheter pour tout autre chose. Mme le Maire rappelle que lorsque la SAFER préempte, il y a une enquête sur le potentiel acquéreur afin d'éviter les dérives. Quand on vote une acquisition en conseil municipal c'est suite à l'enquête de la SAFER et au regard des parcelles mitoyennes.

D FERREINT regrette que la collectivité ne laisse pas l'opportunité à une société d'acheter, il en connaît une qui aurait été intéressée. Il s'agit de la société JOUFRUITS, gros exploitant.

C MARTINELLI propose à M FERREINT de dire à ladite société de venir présenter son projet à Mme le Maire.

Vote à la Majorité,

Par 23 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN.

Par 4 abstentions : Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO)

Approuve l'acquisition de la parcelle pour un montant de 5 470€ dont 1 528€ de frais de rétrocession pour la SAFER.

Autorise Madame le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat du bien considéré auprès de la SAFER ainsi que tous documents s'y rapportant.

Rapport n°17 Modification du nombre d'administrateur de la SAEM

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Approuve la modification de l'article 15 des statuts de la SAEM de Mallemort relatif à la composition du Conseil d'Administration ;

Autorise Madame le Maire à assurer la représentation de la ville Mallemort à l'assemblée générale extraordinaire de la SAEM de la Ville de Mallemort afin de voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et de lui donner tous pouvoirs à cet effet ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

Rapport n°18 Diminution du nombre de représentant au CA de la SAEM

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Approuve la suppression de Dimitri FARRO comme représentant de la SAEM ;

Désigne Mesdames Hélène GENTE, Mireille BREMOND, Marie-Claude POUZOL et Messieurs Claude MARTINELLI, Bruno LAQUAY, Philippe PIGNET administrateurs à la SAEM de la Ville de Mallemort. Cette fonction ne fait droit à aucune indemnisation ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

*Départ Emmanuelle AZARD

Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire

Décision 2019 86 : P PIGNET/JP CHABERT demande pourquoi externaliser un poste d'espace vert alors que la collectivité a des agents qualifiés pour cela ?

A ALLEGRINI répond que les agents des ST ne sont pas assez nombreux pour répondre à cette demande, le personnel communal se doit en priorité aux entretiens d'urgence et il n'est pas pour l'instant dans la stratégie de l'équipe de titulariser des nouvelles personnes.

J REILLE demande qui s'occupera de l'entretien du Parc des 2 Canaux ?

A ALLEGRINI répond que cela sera analysé en temps voulu

D FERREINT : Que se passe-t-il pour l'épaveuse ?

A ALLEGRINI répond que la possibilité de l'externaliser ou pas est en étude.

Communication des comptes rendus des réunions de l'Entente Intercommunale

Débriefing des 3 réunions de l'Entente Inter communales par Mme le Maire qui rappelle que le conseil municipal a créé l'Entente inter communale le 26 septembre 2018, liant ainsi Mallemort à Lamanon pour la fabrication et la distribution des repas pour les enfants scolarisés.

Depuis 3 réunions ont eu lieu :

- 14/01/2019 : Visite du site de production et rencontre avec les équipes de la restauration.
Nomination des membres de l'entente inter communale et de sa Présidente

- 30/04/2019 : Choix d'un prestataire faisant office AMO afin d'élaborer les marchés publics sur les denrées alimentaires en passant parfois par Agrilocal. Le formalisme juridique de l'achat des denrées alimentaires doit s'adapter aux nouvelles normes en laissant une part au Bio et au Local.
- 17/06/2019 : Réalisation et validation du règlement intérieur afin de définir toutes les modalités

P PIGNET demande si un marché public pour les denrées alimentaires est envisagé
Mme le Maire répond que c'est le souhait de l'Entente inter communale et qu'une AMO a été choisi pour accompagner ce marché.

Questions Diverses

A ANDREIS revient sur l'affaire PALIX et s'étonne du 3^{ème} refus de la Mairie sur leur demande de branchement assainissement au QU Bramejean pour leur PC.

Mme le Maire répond que l'analyse de leur dossier a été pris en compte selon les règles du PLU. Leur permis de construire a été déposé après le PPRI qui stipule le refus de toute nouvelle construction au QU Bramejean. Le Maire reste sur sa position face à ses responsabilités.

Les maisons existantes avant le PPRI ont la possibilité de se raccorder au réseau d'assainissement mais pas les nouvelles constructions.

P PIGNET demande si cette procédure peut durer longtemps ?

Mme le Maire confirme et précise que la procédure peut durer aussi longtemps que les 2 parties apportent de nouveaux arguments.

Infos diverses

- Festivités et cérémonies d'été
- Plan canicule

Prochain CM **25/09/2019**

Fin de la séance à 21h30